



UN FINANCEMENT SOUSCRIT AVEC IDÉAL PERMET À VOTRE CLIENT DE RESTER MOBILE ET LIBRE EN TOUTES CIRCONSTANCES.

IDÉAL, le tout compris

Pour profiter des plaisirs de l'Auto sans contrainte.

Éligibilité

Sont éligibles :

- Les véhicules de moins de 3,5 tonnes au plus, immatriculés en France métropolitaine ou en Principauté de Monaco.
- Ils sont âgés au maximum de 7 ans (date de 1^{ère} mise en circulation) et ont au maximum 90 000 km au jour de la souscription. Leur prix de vente est inférieur à 100 000 € T.T.C.

Sont exclus :

- Les véhicules affectés à la location courte durée, taxis, ambulances, véhicules sanitaires légers (VSL), auto-écoles.
- Les véhicules affectés à des transports rémunérés de marchandises ou de personnes et les véhicules ayant fait l'objet d'une quelconque modification postérieurement à leur 1^{ère} mise en circulation.
- Les véhicules à carburant GPL non montée de série. Les véhicules ne respectant pas les conditions ci-dessus ainsi que les véhicules immatriculés à moins de 100 exemplaires par an ou les véhicules des marques suivantes : Aston Martin, Cadillac, Corvette, Chevrolet (modèles importés des USA), Ferrari, Hummer, Lada, Morgan, Rolls Royce. Sont exclus également les véhicules sans permis et ceux modifiés ou utilisés à des fins sportives et de compétition.

Prise d'effet du contrat

- Le jour de livraison du véhicule.
- Pour la partie garantie «Pannes mécaniques» : différée, dans le cas d'une garantie initiale, au lendemain à 0 heure du jour d'expiration d'une période de franchise de 6, 12, 24 ou 36 mois selon la GLD choisie.
- Pour les garanties constructeur dont le terme peut également être atteint en raison d'une limite de kilométrage, les GLD prendront effet dès que cette limite sera atteinte.

Caractéristiques

IDÉAL couvre :

- Le remboursement en cas de perte totale ou de vol, de la différence entre l'indemnisation de l'assureur du véhicule (assureur de 1^{er} rang) et le prix d'achat facturé H.T. ou T.T.C. pendant toute la durée du financement.
- Le remboursement de la franchise en cas de perte totale :
 - pour les véhicules jusqu'à 45 000 €, le remboursement de la franchise est plafonné à 500 €.
 - pour les véhicules de plus de 45 000 €, le remboursement est plafonné à 1 500 €.
- La remise en état du véhicule, pour toutes les pannes mécaniques/électriques/électroniques. Sera considéré comme panne, due à une cause mécanique, le dysfonctionnement d'un ou plusieurs des pièces ou organes non exclus dans le présent contrat par l'effet d'une cause interne au véhicule, à la suite ou au cours de son utilisation normale.

Remboursement valeur d'achat selon l'année du financement.

1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année	6 ^{ème} année	7 ^{ème} année
100 %⁽¹⁾						

(1) Plafond de remboursement entre le prix d'achat facturé H.T. ou T.T.C. de la voiture et le remboursement de l'assureur 1^{er} rang.

- Le dépannage/remorquage, que ce soit au domicile du client ou n'importe où en Union Européenne, IDÉAL s'occupe du dépannage 24h/24 ou du remorquage de son véhicule, en cas de panne, de perte ou de casse de clé, de crevaison, de vol, de tentative de vol ou d'accident, de destruction, de panne ou erreur de carburant. Son véhicule est dépanné ou remorqué jusqu'à la concession d'origine, s'il se trouve à moins de 100 kilomètres de celle-ci, sinon jusqu'à la concession agréée de la marque la plus proche.
- La mise à disposition d'un véhicule de remplacement, si le véhicule est immobilisé plus de 24 heures, de catégorie équivalente (catégorie E maximum) ou Véhicule Utilitaire :
 - pendant toute la durée de l'immobilisation en cas de panne ou d'accident (jusqu'à 90 jours)
 - pendant 40 jours maximum en cas de vol, de tentative de vol ou perte totale.
- Le transport/liaison, si, en cas de panne, accident ou tentative de vol, le véhicule fait l'objet d'un remorquage, IDÉAL participe à concurrence de 100 Euros T.T.C. par Bénéficiaire, aux frais de taxi entraînés par le transport des bénéficiaires vers la gare, l'hôtel ou l'agence où ils pourront prendre leur véhicule de location ou de remplacement.
- La poursuite du voyage ou le retour au domicile, en cas d'accident, de panne, de crevaison, d'erreur ou panne de carburant, de dysfonctionnement - perte ou casse des clés du véhicule, pour des réparations devant durer plus de 1 jour, IDÉAL organise et prend en charge le transport soit jusqu'au domicile, soit jusqu'au lieu de destination en France/Etranger, soit par train en 1^{ère} classe ou avion en classe économique, soit en taxi (à concurrence de 200 Euros T.T.C. maximum par Bénéficiaire). L'appel à ce service exclut le droit aux véhicules de remplacement.
- L'indemnisation pour la fabrication de nouvelles clés du véhicule garanti, à concurrence de 200 Euros T.T.C., en cas de dysfonctionnement, perte ou casse des clés.
- Le rapatriement du véhicule, s'il n'est pas en état de rouler en cas d'accident ou de panne à l'étranger, et si la durée des réparations prévue par le garagiste excède 5 jours, le rapatriement du véhicule est organisé et pris en charge depuis le garage où votre client est immobilisé jusqu'au garage de son choix proche du domicile en France. En cas d'impossibilité de déposer le véhicule dans le garage désigné, un garage parmi les plus proches du domicile est alors choisi.
- Un service d'information/conseil Automobiliste, pour répondre au mieux aux besoins du client, ce service donne de nombreuses informations telles que des informations juridiques, l'info trafic, la météo, les stations services ouvertes la nuit... et apporte une aide à la rédaction de constat amiable.
- Le chauffeur de remplacement, en cas de panne ou d'accident, le véhicule garanti a fait l'objet d'un remorquage en France pour une durée des réparations supérieure à 24 heures et il est en état de rouler : sur demande du client, IDÉAL met à disposition un chauffeur pour ramener le véhicule réparé du lieu d'immobilisation au domicile.
- Le véhicule de courtoisie. En cas de révisions périodiques, IDÉAL met à disposition de votre client un véhicule de courtoisie de catégorie B maximum pendant 1 jour maximum.

Avantages client

- Votre client bénéficie d'une véritable "complémentaire auto".
- Votre client pourra acheter un nouveau véhicule sans perdre son apport initial.
- Votre client est couvert en cas de pannes mécaniques et ainsi son budget reste préservé, pendant toute la durée du financement.
- Votre client bénéficie d'une assistance 24H/24, 7J/7 sans franchise kilométrique, en France comme à l'étranger en cas de : panne, accident, vol, tentative de vol, perte totale, perte ou casse de clé, panne ou erreur de carburant.
- Votre client peut disposer d'un véhicule de remplacement de gamme équivalente, sans frais d'abandon.

CONTACTS

En cas de pannes mécaniques
Opteven Assurances

Tél. : 04 72 43 69 14
Fax : 0 820 488 188

e-mail :
servicetechnique@opteven.com

ou sur le site internet
www.opteven.com

En cas de perte totale :
Tél. : 03 20 45 67 70

Assistance
Tél. : 03 45 815 815